

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Emploi de la substance / de la préparation
 - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:
 - Service chargé des renseignements:
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- Agents de séparation
- Alexander BINZEL
Schweisstechnik GmbH & Co.KG
Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
Mail: technischdokumentation@binzel-abicor.com
- Technical Documentation
CHRU de Nancy
29 avenue de Lattre de Tassigny
54000 Nancy
France
cap@chru-nancy.fr
+33 (0) 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger
 - Mention d'avertissement
 - Mentions de danger
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- néant
- néant
- néant
- néant
- Non applicable.
- Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - Description:
 - Composants dangereux:
 - Indications complémentaires:
- Mélange: composé des substances indiquées ci-après.
- néant
- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - Remarques générales:
 - Après inhalation:
 - Après contact avec la peau:
 - Après contact avec les yeux:
 - Après ingestion:
 - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical
- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

(suite de la page 1)

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

CO₂

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C

10

- Classe de stockage:

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Filtre A/P2 Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,1 mm Temps de pénétration (min.): < 10
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)
- **Protection du corps:**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Crème
- **Odeur:** Presque inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** 40-80 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** >150 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non déterminé. Non applicable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

(suite de la page 3)

- Viscosité:	
- Viscosité cinématique	Non déterminé. Non applicable.
- Dynamique:	Non déterminé. Non applicable.
- Solubilité	
- l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	0,82 g/cm³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Caractéristiques des particules	Voir point 3.

- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme:	Pâteuse
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

(suite de la page 4)

- **Matières solides comburantes**
 - **Peroxydes organiques**
 - **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**
 - **Explosibles désensibilisés**
- néant
néant
néant
néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
 - **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - **10.4 Conditions à éviter**
 - **10.5 Matières incompatibles:**
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Aucune réaction dangereuse connue.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë**
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - **Cancérogénicité**
 - **Toxicité pour la reproduction**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
 - **Danger par aspiration**
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:**
 - **12.2 Persistance et dégradabilité**
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
 - **12.4 Mobilité dans le sol**
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:**
 - **vPvB:**
 - **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
- LC50/96 h >100 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 >10.000 mg/l (Daphnia magna)

Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Non applicable.
Non applicable.
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

(suite de la page 5)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales
En respectant les directives techniques indispensables et après entretien avec l'organisme chargé de l'élimination et avec l'autorité compétente, peut être déposé ou brûlé avec les ordures ménagères.

- Catalogue européen des déchets

12 01 12*	déchets de cires et graisses
15 01 04	emballages métalliques

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe

néant

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant:

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 16.11.2022

Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.

Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

- **Service établissant la fiche technique:** Technical Documentation

- **Contact:** Technical Documentation

- **Date de la version précédente:** 17.05.2021

- **Numéro de la version précédente:** 5

- **Acronymes et abréviations:** ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources** - www.echa.europa.eu

- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR